



Adresse : Service Médecine Nourrissons - Pédiatrie - Hôpital Jacques Monod
29 rue Pierre Mendès France - 76290 Montivilliers

Téléphone service : 02 32 73 42 10

Téléphone secrétariat : 02 32 73 42 13

Médecin chef de service : Dr P. LE ROUX

Médecins : Dr A.DUQUENOY, Dr M.FILLINGER, Dr P.LE ROUX

Cadre puéricultrice de santé : A.DESSABLES

Votre enfant est hospitalisé au service Nourrissons.

Le service accueille les enfants âgés de 1 mois à 3 ans nécessitant une hospitalisation pour surveillance médicale.

Vous trouverez dans ce document, les informations relatives à cette hospitalisation. L'équipe reste à votre disposition pour tout complément d'information.



LA VISITE DU MEDECIN

Les médecins assurent une visite le matin entre 9h et 12h.

Si vous ne pouvez être présents à ces moments, vous pouvez être reçu sur RDV.

En complément de l'équipe soignante, vous avez la possibilité de rencontrer une éducatrice, une psychologue et une diététicienne.



LES VISITES

Les visites sont autorisées 24h/24 pour les parents ou les tuteurs légaux. Néanmoins, après 21h, un seul parent est autorisé à rester auprès de son enfant.

Pour les autres visiteurs, les visites sont fixées de 14h à 19h. L'accès des enfants de moins de 15 ans peut être réglementé. Dans certains cas, l'équipe soignante pourra limiter le nombre de visites ou restreindre leurs horaires.

Il est nécessaire de respecter les temps de sieste et de repos de votre enfant. Eteignez la lumière, la télévision, la radio quand il dort. Prévenez votre entourage de limiter la fréquence des visites et le temps de présence.

Lorsque vous partez, prévenez votre enfant, évitez de partir sans qu'il vous ait vu ou pendant qu'il dort et précisez-lui le moment de votre prochaine visite. Ayez l'obligeance de prévenir aussi l'équipe soignante.

Le tabac est strictement interdit dans l'établissement.



LES CHAMBRES « PARENT-ENFANT »

Les chambres « parent-enfant » disposent d'un couchage vous permettant de rester à dormir avec votre enfant. UN SEUL PARENT POURRA RESTER AVEC L'ENFANT. **Attention, ce service est payant :** la nuitée (petit-déjeuner inclus) vous sera facturée, certaines mutuelles ne prennent pas en charge ce supplément. Les tarifs sont affichés dans la chambre. Les frais sont à régler à la sortie (Accueil du hall nord - RDC haut).

En choisissant ce type d'hébergement, vous vous engagez à rester auprès de votre enfant. Vous ne pouvez pas quitter la chambre sans en avertir l'équipe soignante qui veillera alors sur votre enfant. Vous pouvez aussi participer aux soins quotidiens : toilettes, bain, changes, repas, jeux, endormissement.

Quelques règles de vie :

- Apportez vos affaires personnelles (linge de nuit, affaires de toilette, serviettes).
- Nous vous demandons de vous habiller dans la journée et de ranger vos affaires pour faciliter l'entretien de la chambre.
- Votre lit doit être rangé à partir de 10h du matin.
- Respectez le repos des enfants : télévision, radio, lumière éteintes pendant les heures de sieste, le soir après 20h et à tout autre moment à la demande du personnel.
- Adoptez une attitude discrète vis-à-vis des autres enfants et de leurs familles.



PRENDRE DES NOUVELLES

Seuls, vous, parents pourrez avoir des nouvelles de votre enfant par téléphone 24h/24. Toutefois, les informations données par téléphone restent très succinctes en raison du secret médical et de l'incertitude sur l'identité de l'interlocuteur.



LES REPAS

Pour votre enfant

Une alimentation adaptée lui est proposée par le service de diététique infantile, tout en respectant sa religion et ses goûts.

Pour les plus grands, avant de leur apporter friandises ou boissons, assurez-vous auprès de l'infirmière qu'elles ne soient pas incompatibles avec son régime alimentaire ou bien qu'il ne doit pas être à jeun pour un examen.

Pour vous

Nous vous demandons de ne pas manger dans les chambres sauf pour le petit-déjeuner. Vous pouvez toutefois apporter votre repas (si besoin de le réfrigérer, confiez-le au soignants). Vous pourrez prendre votre repas dans la salle de détente des parents située au 3^e étage à côté du secrétariat (possibilité de faire réchauffer votre plat sur place). Vous y trouverez aussi des distributeurs de boissons et d'en-cas. Vous pouvez aussi aller à la cafétéria située dans le hall d'accueil au RDC Haut (OH). Horaires d'ouverture : 8h-19h en semaine, 10h-19h le samedi et 11h-19h le dimanche.



LE TELEPHONE

Pour obtenir une ligne téléphonique, il faut acheter des unités téléphone. Adressez-vous au guichet G dans le hall d'accueil au RDC Haut (OH). Le prêt du téléphone se fait auprès de l'équipe soignante.

Une cabine téléphonique est à votre disposition dans le hall nord près des ascenseurs.



LA TELEVISION

Les chambres mère-enfant sont équipées gratuitement de télévision. Sinon, un téléviseur est à votre disposition dans la salle détente parents au 3^e étage.



ARGENT ET OBJETS DE VALEUR

Nous vous demandons de ne pas laisser d'argent, de bijoux ou d'objet de valeur dans la chambre de votre enfant. Les services déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.



LA BIBLIOTHEQUE

Tous les mardis, des bénévoles passent dans les chambres pour prêter des livres aux enfants. Avant votre départ, n'oubliez pas de remettre les livres empruntés à l'équipe soignante.



LES ASSOCIATIONS

Afin de distraire les enfants et de leur apporter joie, rire, rêve... les clowns de l'association Clown'Hôp interviennent le jeudi.



LA SORTIE

Lors de sa sortie, tout enfant mineur doit être accompagné de son père, sa mère ou son tuteur légal. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous devrez nous transmettre par écrit une autorisation parentale de sortie.

Avant de quitter le service, veuillez vous adresser à l'infirmière qui vous remettra les documents médicaux de votre enfant.

Avant de quitter l'hôpital, passez au bureau d'accueil au RDC où l'hôtesse vous délivrera un bulletin de sortie. Il vous servira de justificatif auprès de la Sécurité sociale, de l'établissement scolaire, de votre employeur, de votre mutuelle, etc. Ce passage à l'accueil vous permettra aussi de régulariser le dossier de votre enfant, ce qui vous évitera par la suite des difficultés pour la prise en charge ou le remboursement des frais.

Sortie contre avis médical : Le service a une mission de protection de l'enfant. Il a donc une démarche d'informations auprès des parents concernant les risques encourus. Si les parents maintiennent leur demande, ils doivent signer une autorisation de sortie contre avis médical. Si le service estime qu'il y a un risque pour l'enfant, il entamera une procédure de signalement auprès du secteur social. S'il estime que l'enfant est en danger, il saisira le procureur de la République.